

EGT PRV 2007

PRV 2007

L'année dernière, la CFTC n'a pas signé le PRV 2006 et aujourd'hui la Direction nous présente un PRV 2007.

Les tableaux des résultats des commerciaux pour 2006 montrent de nouveau que si certains ont effectivement dépassé leur objectif, beaucoup sont restés sur la touche et n'ont rien touché en rémunération variable.

En **2005**, **10%** des IC n'avaient rien touché.

En **2006**, ce sont **20%** des **Ingénieurs Commerciaux** qui n'ont pas eu de commissionnement.

Combien seront-ils en 2007 ??????????????????

Le PRV 2007

Ce qui ne change pas:

- Un objectif au **trimestre**.
- Pas de rémunération à **moins de 50%** de l'objectif
- Décision managériale **unilatérale**.
- **Aucune** contestation possible.
- Tous **les pouvoirs** à la Direction.

Ce qui change:

- Un **PRV 2007 à deux vitesses** (Proposition CGC au CE de Décembre 2006).
 - 50 % payé à la commande (PRV 2006)
 - 50 % payé à la facturation
- **Suppression** des Coefficients boosters.
- Ajout d'un Coefficient de famille **minorant** (de 0.8 à 1.2)
- Une rémunération du variable sur **la Facturation** au lieu de la **Prise d'Ordre** donc un délai de paiement plus long.
- Une rémunération **basée sur la Marge** pour les MRV.
- Une **rémunération en baisse** pour les Ingénieurs Commerciaux et MRV.

De plus, le Président d'EGT, **considérant que les négociations étaient terminées** sans consulter les Organisations Syndicales et malgré les **30 courriers** des IC demandant le report de six mois du paiement à la facturation, **décide unilatéralement** de mettre en place ce PRV et propose, pour se couvrir, la signature d'un **PV de Désaccord**.

Bien **qu'aucune signature** ne soit indispensable, **la CGC signe ce PV** alors que ses **élus** du Comité d'Entreprise étaient **les investigateurs** de cette version du PRV 2007.

Quel retournement de veste et quel respect pour les IC !!!!!!!!!

LA CFTC n'a pas signé pas le PRV 2007 ni le PV de désaccord

La CFTC demande qu'un **avenant au contrat de travail** soit établi à **chaque commercial**, **La CFTC** suggère, à chaque **IC**, de demander un **avenant à son contrat de travail**, puisque le **PRV2007**, imposé unilatéralement par la Direction, **touche à leur rémunération**.

Construire c'est être force de proposition